

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 955

présenté par
M. Véran

ARTICLE 34

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 109, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« prévue à l'article L. 861-1 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.